



UN-E COORDINATEUR-TRICE DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

18 avril 2019

PRÉSENTATION

La ville de Saint-Denis déploie une politique volontariste de santé publique. Elle met à disposition de sa population des équipements et des services de santé de proximité (promotion, éducation, prévention, consultation et soins) dans les 4 centres municipaux de santé, les 6 PMI, les centres de planning familial, le CSAPA et à travers les actions de santé publique menées sur le territoire.

Placée sous l'autorité du directeur de la santé, la direction est organisée en 4 services :

- un service de santé publique ;
- la circonscription municipale de PMI ;
- un service offre de soins ;
- un service administration - gestion.

Le service santé publique regroupe les missions d'hygiène et les actions de santé publique inscrites dans le contrat local de santé renouvelé pour 2018/2022, dont le conseil local en santé mentale (CLSM). S'appuyant sur une politique nationale de développement de la démocratie sanitaire en santé mentale, la ville de Saint-Denis, les secteurs de psychiatrie (G01 et G02) et de pédopsychiatrie I01, l'Unafam ont mis en place un CLSM depuis 2013. Cette instance, présidée par l'élue à la santé, est une plateforme de concertation et de coordination entre les différents partenaires et les usagers pour la définition en commun de politiques locales et d'actions. Le CLSM a permis le développement d'une dynamique partenariale très importante incluant des acteurs des champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, des usagers (...). Cette dynamique a favorisé l'émergence de différents projets et actions autour du logement, des adolescents, de l'inclusion scolaire et sociale, de la déstigmatisation qui donne aujourd'hui au CLSM une place reconnue sur le territoire. La coordination CLSM s'inscrit dans une équipe de santé publique qui porte par ailleurs de nombreuses actions (addictions, précarité, offre de soins...).

MISSIONS

Placé-e sous l'autorité de la cheffe de service, vous êtes responsable du fonctionnement courant du CLSM et de la mise en œuvre des objectifs du CLSM (fixés dans le cahier des charges établi par l'ARS Île de France joint à la fiche de poste ou ici). Les objectifs stratégiques du CLSM sont notamment :

- Organiser un diagnostic local de la situation en santé mentale.
- Développer l'éducation et la promotion en santé mentale.
- Permettre l'égal accès à la prévention et aux soins ainsi que la continuité de ceux-ci.
- Favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et l'autonomie des usagers.
- Contribuer à la dé-stigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.

Dans toutes ses missions, vous veillerez à poursuivre et s'appuyer sur la dynamique partenariale élargie

existante :

- Réaliser l'actualisation du diagnostic sur les besoins du territoire
- Organiser et suivre les instances de concertation pluri-professionnelles et de coordination de situations (Resad, SDRE, cellule incurie...)
- Préparer les comités de pilotage et l'assemblée plénière du CLSM, les groupes de travail et les différents temps d'échanges
- Proposer au comité de pilotage une stratégie locale qui réponde aux besoins de santé mentale de la population
- Mettre en œuvre ou accompagner les actions issues de la dynamique CLSM et piloter les groupes de travail, assurer le suivi des interventions partenariales opérationnelles
- Communiquer sur le conseil local en santé mentale en direction des habitants, des professionnels, des élus et institutions
- Assurer l'information des élus sur le CLSM (notes, rapports...)
- Inscrire le CLSM dans le Contrat local de santé et participer aux temps d'échange sur les différents axes du CLS ainsi qu'aux réunions de service

Vous devrez si besoin engager dans un délai de 2 ans les formations qualifiantes nécessaires à l'exercice de ses fonctions (FASSM, formation CNFPT, DIU...).

PROFIL

- master santé publique, cadre de santé ou diplôme d'état d'ingénierie sociale
- connaissance globale des problématiques de santé mentale
- connaissance et expérience des cultures professionnelles des champs sanitaires (psychiatriques et pédopsychiatriques), médico-sociaux, et sociaux
- connaissance des enjeux et des évolutions des territoires populaires
- connaissances et expériences sur les enjeux, évolution et cadre réglementaire des politiques de santé publique ; évolutions sanitaires, économiques et sociales du territoire ; fonctionnement des collectivités et des établissements publics
- animation de réseau et de groupes de travail
- facilité à travailler en lien avec différents corps professionnels et différentes institutions
- organisation, méthode et rigueur, analyse et prise de décision
- communication, autonomie, être force de propositions
- méthode et analyse de diagnostic
- compétences rédactionnelles
- traduction des orientations en santé de la ville et des partenaires en plans d'actions
- pilotage et mise en œuvre opérationnelle de projets en santé publique
- anticipation des évolutions en termes d'organisation de dispositifs et de ressources

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- emploi de catégorie A (attaché)
- poste à pourvoir à partir d'avril 2019
- horaires : 9h-12h30 et 14h-18 h. Disponibilité pour des réunions en dehors de ces horaires

CONTACT

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par mail à : RH.recrutement@ville-saint-denis.fr et copie à Delphine.FLOURY@ville-saint-denis.fr

• **Emplacement** : [Accueil](#) > [Services](#) > [Offres d'emploi](#) >

• **Adresse de cet article** :

<https://www.professionbanlieue.org/Un-e-coordonateur-trice-du-conseil-local-de-sante-mentale>